

Par courriel

Syndicat des employés de TVA
A/S de Réjean Beaudet, président
1635 boul. de Maisonneuve Est, bureau 1 A Montréal (Québec) H2L 2B6 info@scfp687.ca

Cher confrère,

C'est avec regret et stupéfaction que j'ai appris votre suspension arbitraire. Cette suspension est d'autant plus incompréhensible que nous avons l'obligation légale, en tant que conseiller syndical de défendre nos membres. Nous ne pouvons nous y soustraire sous peine d'une possible sanction par la CRT. Cette suspension est, à mon humble avis, une attaque envers votre syndicat ou disons mieux envers les syndicats. Soyez assuré de mon plus sincère soutien.

Il est regrettable qu'encore au XXI siècle, ceux qui se battent pour la défense des droits des travailleurs soient punis pour avoir dénoncé les pratiques de certaines organisations.

Syndicalement vôtre,

Wesney Duclervil
Représentant régional